

Décision

Générale

colonial

Décision n° 618/SG accordant une autorisation préalable de construire à M. Ahmed Assan Ahmed.

n° 618/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
2 décembre 1967

Numéro JO
n° 13 du 10/12/1967

Date du numéro
10 décembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er , — Est accordée à M. Ahmed Hassan Ahmed, député, l'autorisation préalable de faire construire deux logements Sur rez-de-chaussée existant route circulaire d'Ambouli, titre foncier n° 885. Art. 2. — La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier Sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.